



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé au
Moniteur
belge



Déposé au greffe du Tribunal
de l'entreprise du Brabant wallon

15 JUL. 2025

Greffe

N° d'entreprise: 0463.027.421

Nom

(en entier) : S.T. TELECOM

(en abrégé) : /

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Drève du Tumulus 13, 1495 Villers-la-Ville

Objet de l'acte : Siège (transfert du siège) – Nominations – Révocations

Par délibération en date du 10/07/2025 l'assemblée générale a décidé ce qui suit.

1/ Révocation de HECTOR GOFFIN comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de HECTOR GOFFIN, demeurant à 1495 Villers-la-Ville, DREVE DU TUMULUS 13, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 10/07/2025. L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

2/ Révocation de FRANCOISE CLAUS comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de FRANCOISE CLAUS, demeurant à 1495 Villers-la-Ville, DREVE DU TUMULUS 13, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 10/07/2025. L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

3/ Révocation de ALIZEE GOFFIN comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de ALIZEE GOFFIN, demeurant à 6221 FLEURUS, RUE TOURNE EN PIERRE 1, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 10/07/2025. L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

4/ Révocation de HARMONYE GOFFIN comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de HARMONYE GOFFIN, demeurant à 1495 Villers-la-Ville, RUE BRUYERE D'INCHEBROU 3A, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 10/07/2025. L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

5/ Nomination de SRL NOELA comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la nomination de SRL NOELA, ayant son siège à 4400 FLEMAL, RUE DE LA BRUYERE 111, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 10/07/2025. Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à

l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire. Le mandat est rémunéré.

6/ Déplacement du siège

L'assemblée décide que le siège de la société sera transféré de 1495 Villers-la-Ville, Drève du Tumulus 13 à 4400 FLEMALLE, RUE DE LA BRUYERE 111 et ce à partir du 10/07/2025.

Lors de la délibération du 09/07/2025, l'organe d'administration a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

a/ Révocation de HECTOR GOFFIN comme délégué à la gestion journalière

L'organe d'administration décide de la révocation de HECTOR GOFFIN, demeurant à 1495 Villers-la-Ville, DREVE DU TUMULUS 13, comme délégué à la gestion journalière, et ce à compter du 10/07/2025.

b/ Révocation de FRANCOISE CLAUS comme administrateur délégué

L'organe d'administration décide de la révocation de FRANCOISE CLAUS, demeurant à 1495 Villers-la-Ville, DREVE DU TUMULUS 13, comme administrateur délégué, et ce à compter du 10/07/2025.

c/ Révocation de ALIZEE GOFFIN en tant que représentant permanent de la personne morale SA ST TELECOM

La personne morale SA ST TELECOM a révoqué ALIZEE GOFFIN, demeurant à 6221 FLEURUS, RUE TOURNE EN PIERRE 1, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administration au nom et pour le compte de la personne morale, et ce à compter du 10/07/2025.

L'organe d'administration déclare avoir pris connaissance de et approuver la révocation par la personne morale SA ST TELECOM de ALIZEE GOFFIN en tant que représentant permanent.

d/ Révocation de HARMONYE GOFFIN en tant que représentant permanent de la personne morale SA ST TELECOM

La personne morale SA ST TELECOM a révoqué HARMONYE GOFFIN, demeurant à 1325 CHAUMONT GISTOUX, RUE BRUYERE D'INCHEBOU 3A, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administration au nom et pour le compte de la personne morale, et ce à compter du 10/07/2025.

L'organe d'administration déclare avoir pris connaissance de et approuver la révocation par la personne morale SA ST TELECOM de HARMONYE GOFFIN en tant que représentant permanent.

e/ Nomination de SRL NOELA comme administrateur délégué

L'organe d'administration décide de la nomination de SRL NOELA, ayant son siège à 4400 FLEMAL, RUE DE LA BRUYERE 111, comme administrateur délégué, et ce à compter du 10/07/2025. Ce mandat est valable pour une durée déterminée de six ans et prendra fin plus précisément à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice au cours duquel cette durée expire.

Procuration à l'administrateur révoqué

L'assemblée générale donne procuration pour une durée indéterminée à tout administrateur révoqué pour accomplir au nom de la personne morale, y compris après sa révocation, les actes nécessaires à la publication de toutes les révocations décidées lors de cette assemblée au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises, dans la mesure où ces révocations ont été décidées par l'assemblée.

Déposés en même temps : le rapport de l'organe d'administration du 09/07/2025 et le procès-verbal de l'assemblée générale du 10/07/2025.

Pour la société
NICOLAS ANDRES
Administrateur délégué